

Séance publique du 19 décembre 2005

Délibération n° 2005-3090

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Fons

objet : **Réhabilitation du quartier de l'Arsenal - 43 à 61, rue Emile Zola - Participation financière à la SA Axiade Rhône-Alpes**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de Saint Fons et du projet de restructuration urbaine engagé dans le quartier de l'Arsenal, est prévue la réhabilitation du patrimoine 43 à 61, rue Émile Zola, sous maîtrise d'ouvrage du bailleur Axiade Rhône-Alpes.

Il s'agit d'une opération d'envergure pour le territoire de l'Arsenal, concernant 470 logements et constituant l'un des derniers patrimoines non réhabilités dans ce quartier. Sur un site à très faible vacance, cette opération doit contribuer à améliorer l'attractivité de ce territoire, en liaison avec l'aménagement des espaces extérieurs à venir sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine.

Le programme a fait l'objet d'une phase de concertation renforcée dans le cadre d'une procédure expérimentale, et vise à obtenir une requalification durable de ce parc qui n'est pas destiné à la démolition. Les travaux comprennent :

- des interventions sur les logements (cuisines, salles de bain, menuiseries, ventilation),
- des travaux sur les parties communes et les entrées d'immeubles.

Cette opération exceptionnelle, d'un coût de 9 789 443 € TTC, devrait faire l'objet de financements de l'État, de la commune de Saint Fons, de l'Ademe, de la Communauté urbaine, selon la clé de répartition suivante :

- État	2 228 459 €
- Ademe	8 813 €
- Communauté urbaine	84 000 €
- commune de Saint Fons	610 000 €
- Axiade Rhône-Alpes	6 858 171 € (dont 20 % en fonds propres)

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine à la réhabilitation du patrimoine des 43 à 61, rue Emile Zola du quartier de l'Arsenal à Saint Fons, sous forme de fonds de concours d'un montant de 84 000 € nets de taxes à Axiade Rhône-Alpes.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention y afférente.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 657 280 - fonction 824 - opération 057.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,